



Parlons salaires !

Septembre arrive...

Mais qu'en est-il pour les salaires ???

Bon, déjà 1 point positif, la convocation à la réunion est arrivée entre les mains des Délégués Syndicaux !

😞 Mais comme par hasard, la date tombe pile poil dans la semaine de congés de la Déléguée Syndicale CGT (*date posée 1 an à l'avance d'ailleurs*) C'est bizarre quand même... La DS CGT n'a pas plus de vacances que ses collègues, mais systématiquement quand elle est en vacances la direction convoque des réunions... 😞 Lol

Mais ne vous inquiétez pas ! La CGT travaille collectivement, en équipe, et sera présente opérationnelle, et motivée à défendre vos intérêts lors de cette réunion ! (*Il est à noter que la Direction est toujours représentée par 2 personnes minimum, mais ne convoque qu'une seule personne par syndicat ! La CGT a demandé à participer à 2 délégués par Syndicats*)

Mais au fait, nous parlons d'une réunion... mais qu'en est-il exactement ?

- **La date est fixée au 19 septembre à 10h !**
- **Par contre, l'objet de la réunion est intéressant !!!** "*Convocation en vue d'une négociation pour définir ensemble la mesure d'anticipation sur les salaires pouvant être prise*"

En fait, la Direction nous propose de nous rencontrer pour échanger autour des **mesures d'anticipation** salariales à valoir sur la prochaine négociation annuelle obligatoire sur la rémunération. (Écrit tel que dans la convocation !)

Donc, "rien sur les coefficients" ! Pour la Direction, les négociations sont bel et bien terminées !

Et "rien sur les salaires" hormis une avance sur l'année prochaine !!!

- **Pas de rattrapage** sur le retard pris depuis 2021...
- **Et rien sur l'absorption de la Prime d'assiduité** par l'augmentation mécanique du SMIC en juillet.
- **Et ce qui sera donné ce mois de septembre sera déduit aux prochaines NAO !!!**

Message CGT aux salariés : Les choses sont claires !

La direction ne vous donnera rien et ne renégociera pas les coefficients !
Au mieux elle vous fait une avance sur l'année prochaine !

Donc, maintenant, les choses sont simples :

- **Soit cela vous suffit => très bien, continuez à travailler !**
- **Soit cela ne vous suffit pas => et il va falloir vous battre pour obtenir votre dû !**
Et dans ce cas-là, la CGT est prête à vous organiser.

Nous sommes le 8 septembre, nous pouvons agir dès que les salariés le veulent, sont prêts et nous sollicitent !